

Bulletin trimestriel
Vingt-huitième année. N° 111
4e trimestre 2008
Bureau de dépôt : 1470 Genappe
N° d'agrément : P 705132

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2008 - 0295

M^{me} Héraly Marcelle
allée du Jacquemart 2/12
1400 Nivelles

LE BULLETIN

DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.
(Henri Vets, chaussée de Charleroi, 49, 1471 Loupoigne)

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

SOMMAIRE

<u>La journée automnale du 9 octobre 2008</u> : une réussite	2-3
<u>Péréquation de nos pensions par "Corbeilles"</u>	4
<u>Assurance collective soins de santé</u>	5-7
<u>Poésies</u>	
<i>Marylène</i> Antoine Pollet	8
<i>La litanie de Noël</i> Raymonde Ronsmans	8
<i>La chanson des blés d'or</i> Antoine Letellier	9
<i>L'anniversaire</i> Francis Vaillant	9
<i>La cloche du phare</i> Anne-Marie Storm	10
<i>Mon pays à mes sources</i> Francis Vaillant	10
<i>La Grande Nuit</i> Marcellin Nisolle	11
<i>Moments</i> Valentine Glineur	11
<u>Réabonnement au "Bulletin des Retraités"</u>	12
<u>Le septième concours de photographie</u>	12
<u>Des retraités qui écrivent et publient</u>	13
<u>Voyage de plusieurs jours à l'étranger</u>	13
<u>"Petites annonces": une nouvelle rubrique</u>	14
<u>Le courrier de nos lecteurs</u>	14-15
<u>In memoriam</u>	16

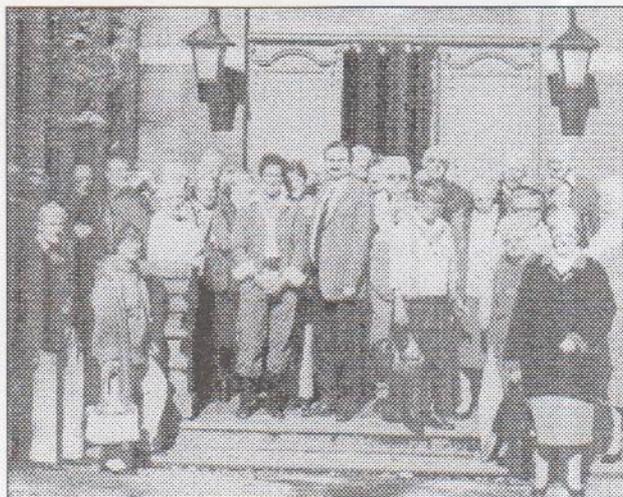
Le conseil d'administration de l'Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2009.

NOTRE JOURNÉE AUTOMNALE DU 9 OCTOBRE 2008

Merci à Jean-Pierre Charlier, pour cette merveilleuse journée élaborée avec soin comme celle qu'il nous avait concoctée à Namur le 12 octobre 2007.

Malgré les petits retards habituels de la SNCB, nous étions à la gare de Tamines tous prêts à prendre les cars affrétés pour nous conduire visiter, par groupe, les différents sites prévus pour meubler la journée.

Nous avons pu voir la restauration en cours du moulin des GOLETTES à Velaine-sur-Sambre, entreprise grâce au dynamisme de l'échevin du Patrimoine de Sambreville monsieur Vincenzo MANISCALCO. On put admirer un panorama de la région à 145 m de haut, mais, dans l'avenir, d'autres intérêts s'offriront à tous ceux qui se sont attardés devant l'exposition de photos qui racontaient l'histoire et l'avenir du moulin. La visite à St-Gobain Glass Sekurit a aussi beaucoup plu aux participants : une fabrique de verre en pleine expansion qui se ramifie dans le monde entier grâce à l'originalité de ses produits qui touchent à beaucoup de domaines visant l'avenir : le verre trempé, le verre feuilleté, le verre soufflé, le verre plat et toutes les applications possibles. Même Versailles a bénéficié du savoir-faire de St-Gobain et notre voiture a un pare-brise et une lunette arrière qui y ont vu le jour.



Une partie des participants devant l'entrée du Château Soupart

Les caristes recrutés par notre organisateur hors pair nous ont conduits encore à Velaine-sur-Sambre pour visiter une entreprise de production de plantes sous serre qui diffuse également son savoir-faire dans le monde : les serres Deprez-Darmont. A ce moment-là de l'année, elles produisaient des milliers de pots de chrysanthèmes. La promenade guidée à travers les nombreuses serres a plu à tous les participants. Bien sûr, monsieur Charlier avait prévu notre passage au Château SOUPART de Tamines, transformé heureusement en Internat autonome mixte de la Communauté française où nous avons été reçus comme des rois ! Ce beau château a vécu des péripéties multiples depuis sa construction et monsieur D. WALLENS, directeur de l'établissement nous a conté les différentes restaurations qu'il a subies pour arriver, en gardant son nom, château Soupart, à un internat apprécié, très peuplé et diversifié. Nous avons goûté-là d'un repos mérité et d'un repas gastronomique à la hauteur du lieu.

En fin de journée, nous attendait encore un petit goûter gourmand qui a permis aux différents groupes de se retrouver avant l'au-revoir. Monsieur Charlier, tous les participants à la journée du 09 octobre vous remercient chaleureusement.

Anne-Marie Storm

Et voici un petit article paru dans le journal " Vers l'Avenir ", édition Basse-Sambre du 23-10-2008, relatant notre journée automnale.

Les retraités au Château de Soupart

La traditionnelle journée automnale des retraités de l'enseignement de la Communauté française s'est déroulée à Sambreville. L'échevin du Patrimoine Vincenzo Maniscalco, a aidé l'association à établir un programme de visites pour la petite centaine de participants. C'est ainsi que les retraités ont pu visiter le moulin des Golettes, les serres de cultures Deprez-Darmont, l'Internat autonome mixte de Tamines et son château Soupart où les participants se sont retrouvés pour un repas préparé et servi par le personnel de l'institution. Le directeur Daniel Wallens a dressé un bref historique sur le transfert du château du baron Soupart, dernier patron du charbonnage de Tamines, au ministère de l'Education nationale. Après le repas, Philippe Gabriel, responsable du service communication et formation, a guidé le groupe dans une visite des usines Saint-Gobain.

Th. C.



Les participants se sont retrouvés au château Soupart où une bonne table les attendait.

PÉRÉQUATION DE NOS PENSIONS PAR "CORBEILLES"

Un ancien syndicaliste, pensionné actuellement, mais qui a pris part aux discussions relatives à ce sujet, nous résume ci-après la façon dont nos pensions seront à l'avenir péréquées.

La péréquation de nos pensions n'aura plus lieu de manière individuelle car la loi du 9 juillet 1969 a été modifiée.

La péréquation de nos pensions se fera par "Corbeilles" à partir du 01-01-2007.

Il y a 15 corbeilles correspondant chacune à des secteurs bien définis des services publics.

Nous sommes dans la corbeille "Enseignement de la Communauté française". Les pensions d'une même corbeille seront péréquées à concurrence d'un même pourcentage établi au cours d'une période de deux ans, des maxima des échelles et des suppléments de traitements afférents aux pensions de retraite les plus représentatives de la corbeille concernée ayant pris cours durant les quatre ans précédant cette période de référence.

La péréquation éventuelle aura lieu de manière automatique tous les deux ans et pour la première fois le 1er janvier 2009 avec comme base la période de référence qui s'étend du 01/01/2007 au 31/12/2008 inclus.

Chaque corbeille est constituée sur la base des pensions de retraite qui ont pris cours dans les quatre ans précédant la période de référence et dont les titulaires ont terminé leur carrière dans le secteur concerné dans le même délai. Ce sont donc les pensionnés qui constituent le groupe de référence et pas les actifs.

Seules sont prises en compte les pensions auxquelles est attachée une échelle barémique pour laquelle au moins dix pensions ont été accordées pour la Communauté française (N.B. : pour l'enseignement de la Communauté germanophone il faut au moins deux pensions).

Pour établir la rémunération maximale, les échelles barémiques et les suppléments de traitement à prendre en considération sont ceux au 31 décembre de l'année qui précède la période de référence à la condition qu'ils aient été publiés au moniteur !!.

Le pourcentage de péréquation est égal au pourcentage d'augmentation de la rémunération globale à la fin de la période de référence par rapport à la rémunération globale au 31 décembre de l'année qui précède cette période de référence.

Ainsi toutes les pensions de la corbeille seront péréquées à concurrence d'un même pourcentage.

Exemple : Si, au cours de la période de 2007 - fin 2008, les commis-dactylos dans l'enseignement de la Communauté française étaient revalorisés, cela se répercuterait sur l'ensemble des pensionnés de la corbeille : instituteurs, régents, licenciés, idem si ce sont les directeurs qui sont augmentés.

Faites connaître ce bulletin à vos amis et connaissances. N'oubliez pas vos collègues qui sont retraités ou qui partent à la retraite.

ASSURANCE COLLECTIVE SOINS DE SANTÉ

1. **Errata** : à la page 7 du n° 110 de notre bulletin, les coordonnées d'Ethias doivent être corrigées comme suit :

Ethias - Assurances
Rue des Croisiers, 24
4000 Liège
Tél. 04-220 31 11 - Fax 04-220 30 06
Internet : www.ethias.be
E-mail : info.assurance@ethias.be

2. **Circulaire n°1343 du 21.11.2008 concernant le contrat collectif n° 4.046.274 Modifications contractuelles.**

Cette circulaire a été adressée par M. Roquelle, président de l'asbl Association pour la promotion du service social (APSS) aux établissements d'enseignement organisés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, aux conseillers-directeurs des PMS et aux délégués sociaux.

Objet : Contrat collectif (n°4.046.274) d'assurance « frais soins de santé et hospitalisation » - Modifications contractuelles.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en raison de la constante augmentation des coûts en matière d'hospitalisation, la société ETHIAS a décidé, en concertation avec l'asbl « A.P.S.S. » (« Association pour la promotion du service social - secteur enseignement et C.P.M.S. ») dont j'assume la présidence, de laisser le choix, en ce qui concerne l'adhésion au contrat d'assurance collective « soins de santé » n° 4.046.274 souscrit par ladite association, entre les deux modalités suivantes :

Modalité 1 : Cette modalité reprend intégralement les garanties existant actuellement, sans aucune modification.

Modalité 2 : Cette modalité se différencie de la modalité 1 par le fait qu'elle ne garantit en aucun cas :

- les suppléments relatifs aux frais de séjour en chambre à un lit pour convenance personnelle ;*
- les honoraires et suppléments d'honoraires liés à l'occupation d'une chambre à un lit pour convenance personnelle.*

Pour les hospitalisation en chambre commune ou à deux lits, les garanties de la modalité 2 seront entièrement identiques à celles prévues par la modalité 1.

Par ailleurs, les montants de prime annuels sont fixés comme suit à dater du 1er janvier 2009, toutes taxes comprises, selon la modalité choisie.

	Modalité 1	Modalité 2
- assurés jusque 20 ans inclus	75,06 €	32,86 €
- assurés entre 21 et 64 ans inclus	300,05 €	131,33 €
- assurés entre 65 et 69 ans inclus	600,09 €	262,65 €
- assurés à partir de 70 ans	900,14 €	393,98 €

Pour votre complète information, je vous communique, en annexe, copie de la lettre, adressée récemment, par M. Mascetti; responsable de service auprès de la société ETHIAS, aux membres du personnel affilié au contrat collectif précité et annonçant les modifications contractuelles entrées en vigueur le 1er janvier 2009, ainsi qu'une copie de l'avenant au contrat susvisé consacrant lesdites modifications.

Pour votre particulière attention à ce qui précède, d'avance, je vous remercie vivement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

*Le Président,
(s) Marcel ROQUELLE*

La lettre de M. Mascetti

Liège, date postale

Madame, Monsieur,

Assurance collective soins de santé - ASBL - Police n°

Vous n'êtes pas sans savoir que les coûts en matière d'hospitalisation sont en constante augmentation.

Dans ce contexte difficile, vous avez pris la précaution d'adhérer au contrat collectif souscrit par l'ASBL susmentionnée auprès de notre société, ce dont nous vous remercions.

Les résultats statistiques de ce contrat sont particulièrement préoccupants et nous nous voyons contraints de procéder à une majoration tarifaire à partir de la prochaine échéance annuelle.

Nous vous rappelons toutefois qu'afin de maintenir l'accès à l'assurance au plus grand nombre, le contrat de l'A.P.S.S. prévoit deux modalités de garanties laissées à votre choix, à savoir :

Modalité 1 : *Cette modalité, particulièrement indiquée pour les personnes qui souhaitent séjourner en chambre à un lit, reprend intégralement les garanties dont vous bénéficiez actuellement ; il n'y aurait dès lors aucune modification au niveau des garanties ;*

Modalité 2 : *Cette modalité se différencie de la modalité 1 par le fait qu'elle ne garantit en aucun cas :*

- les suppléments relatifs aux frais de séjour en chambre à un lit pour convenance personnelle ;
- les honoraires et suppléments d'honoraires liés à l'occupation d'une chambre à un lit pour convenance personnelle.

Pour les hospitalisations en chambre commune ou à deux lits, les garanties de la modalité 2 sont entièrement identiques à celles prévues par la modalité 1.

Il y a lieu de noter que :

- le choix de la modalité doit être identique pour tous les membres du ménage assurés ;
- le choix de la modalité 2 est définitif.

Les montants de prime annuels sont fixés comme suit à dater du 1er janvier 2009, t.t.c. :

	Modalité 1	Modalité 2
- assurés jusque 20 ans inclus	75,06 €	32,86 €
- assurés entre 21 et 64 ans inclus	300,05 €	131,33 €
- assurés entre 65 et 69 ans inclus	600,09 €	262,65 €
- assurés à partir de 70 ans	900,14€	393,98 €

Nous attirons spécialement votre attention sur la possibilité qui vous est laissée, sur simple demande de votre part, de procéder au fractionnement de votre prime d'assurance, sans surcroît, par semestre ou par trimestre.

Que devez-vous faire ?

- si vous optez pour la modalité 1 : vous ne devez accomplir aucune démarche ; la facture vous parviendra en temps voulu ;

- si vous optez pour la modalité 2 : il y a lieu de nous renvoyer complété et signé le talon repris en bas de page pour le 31 octobre 2008 au plus tard ;

- si vous ne souhaitez pas poursuivre l'assurance : il vous est loisible de résilier votre contrat. Cette résiliation doit toutefois nous parvenir avant le 31 décembre 2008.

Nous espérons que vous comprendrez la nécessité de notre démarche et que nous pourrions continuer à nous féliciter de la confiance que vous nous accordez dans le cadre de cette assurance.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Directeur général

(s) Rudy Mascetti
Responsable de service

3. M. André Delsinne vice-président de l'A.P.S.S. nous demande de publier la circulaire ci-après qui a été envoyée aux chefs d'établissements d'enseignement organisés par la Communauté française et la Communauté germanophone, aux conseillers-directeurs des PMS et aux délégués sociaux.

Objet : Contrat collectif (n°4.046.274) d'assurance « frais soins de santé et hospitalisation ».
Modification contractuelles.

Madame, Monsieur,

Une circulaire relative à l'objet sous rubrique vous a été adressée le 19 novembre 2008 (N°2534) et remplace et annule la circulaire N° 2532 ayant même objet.

Par contre, il se fait que la société ETHIAS a également adressé un courrier aux souscripteurs de ce contrat collectif afin de donner un aperçu des dispositions reprises dans le contrat d'assurance collective conclu avec l'asbl APSS (Association pour la Promotion du Service Social).

Or, au point 8 de ce courrier, il est indiqué que, quelle que soit la modalité retenue par les membres du personnel affiliés au contrat collectif précité, « le Service social du Ministère de la Communauté française pour l'enseignement et les centres PMS de la C.F. prendra en charge le montant de la prime de la modalité 2 pour les membres du personnel actifs et retraités et continuera à avancer en début d'année le montant de la prime de la modalité 2 pour les membres de la famille ; ce montant sera remboursé au Service social moyennant retrait mensuel sur le salaire du membre du personnel ; les retraités devront quant à eux rembourser le montant avancé avant le mois d'avril ».

Nous tenons à vous faire savoir que le descriptif des missions du Service social dont question ne comporte aucune des modalités décrites ci-dessus, les marges budgétaires qui sont celles de ce service ne lui permettant d'ailleurs pas de couvrir de telles interventions.

De surcroît, le contrat passé avec ETHIAS ne mentionne aucune de ces obligations auxquelles serait soumis le Service social concerné, si ce n'est que celui-ci rembourse entièrement la franchise de 74,37 euros aux affiliés dont les revenus nets cumulés du ménage ne dépassent pas 2.354,99 euros (un document émanant d'ETHIAS et sur lequel apparaît la non-prise en charge de la franchise est à produire).

Etant donné qu'une rectification à ce sujet ne sera pas envoyée par la société ETHIAS aux intéressés, nous vous saurions gré de bien vouloir apposer cet avis à un endroit bien visible (valves,...) de votre institution.

En vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président de l'APPSS et le Vice-Président de l'APSS

(s) Marcel Roquette

(s) André Delsinne

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités.

Marylène

*Ma belle Marylène ou Line du Mont-Roux,
Que des clans américains avaient cru connaître,
Et forcé ta bonne ignorance à reconnaître,
T'en as perdu ton sang, ta vie, mon petit chou.*

*Votre douce et belle ignorance en bas de laine,
Savez-vous qu'on vous la promène dans la rue ?
Que plus d'une, plus d'un vous la traînent au cul .
Refilez, tisserands, votre plus belle laine.*

*Mieux vaut se taire, tête basse en ce faux monde
Où tous les colts, bien sûr, sont du côté des bons,
En renier la piqûre et la seringue immonde...*

*Du berceau au cercueil, la vie forme sa ronde.
Et les banques entassent leurs fonds faits de ronds
Pensez donc contraire, vous feriez des bonds !*

Antoine Pollet (Velaines)

La Litanie de Noël

*Toi que la terre ne nourrit plus,
Qui vis dans un désert perdu,
Lève ton regard vers le ciel
Car ce soir, ami, c'est Noël.*

*Toi qui, dans une prison pleure,
Qui crois que la vie n'est qu'un leurre,
D'un espoir nouveau, crois l'éveil.
Car ce soir, ami, c'est Noël.*

*Toi qui connais la solitude
Ce lourd fardeau de l'habitude,
Souris à l'un de tes pareils.
Car ce soir, ami, c'est Noël.*

*Toi, qui subis le poids des ans,
Tu crois avoir usé ton temps.
Mais il est, ce soir, éternel.
Car ce soir, ami, c'est Noël.*

*Toi qui aimes la vie, la joie,
Ce soir encor, réjouis-toi
Car Jésus va venir du ciel.
Ce soir, mon ami, c'est Noël.*

*Vous tous, qui peuplez notre monde,
Main dans la main faites la ronde
En un élan universel.
Ce soir, nous fêtons tous Noël !*

Raymonde Ronsmans (Bruxelles)

Sur un air connu du temps passé :

La chanson des blés d'or

*Il émouvait nos coeurs de sa voix de stentor,
Au sein de nos campagne, il trouvait ses décors
Faits de ciels et de soirs descendant sur la terre
Ou du vent qui soufflait sur la verte bruyère.*

*"Et quand le rossignol viendra chanter encor,
Nous irons écouter la chanson des blés d'or".*

*On l'imaginait bien dans la plaine hesbignonne,
Au bord d'un chemin creux entre les champs de blé,
Déclamant son bonheur et sa félicité
De vivre cet instant auprès de sa "Mignonne".*

*Ils ne sont pas nombreux nos chanteurs populaires
Qui mettent leur talent à créer des chansons
Pour immortaliser ces coins de notre terre,
Du pays brabançon ou du sol hesbignon.*

*Bientôt disparaîtront ces greniers séculaires,
Richesses de chez nous en moissons de la terre,
Petits coins méconnus dans notre vaste monde,
Envahis peu à peu, de partout à la ronde.*

Antoine Letellier (Gembloux)

L'anniversaire

*Bordant le long fleuve du temps,
Nous avons tous quelques rivages
Où notre esprit, un bref instant,
Inventorie ses neufs bagages.*

*A coeur chantant, à coeur content,
Il effectue subtil triage.
L'anniversaire ? ... c'est important !
A le plus alléchant visage ...*

*On se retrouve en même temps,
Au même endroit sous beau plumage
En mémoire le compliment,
Et dans le coeur, charmant ramage.*

Francis Vaillant (Waterloo)

La cloche du phare

*Un frêle bateau de pêche tangue en grosse mer
Et le pêcheur combat contre le vent et l'eau.
Son courage s'effrite et son effort se perd :
Il rattrape un cordage et le lâche aussitôt.*

*Il entend bien au loin la douce cloche du phare
Mais ne pourra l'atteindre en ce matin blafard.
La grisaille l'enveloppe et le froid le transperce ;
Les vagues le déchirent ainsi que fait la herse.*

*Le lancinant tourment de la mort le submerge.
Des souvenirs heureux traversent son esprit :
Il pense, en luttant, aux retours à la berge
Et lâche, découragé, tout ce qu'il avait pris.*

*La mer veut ses poissons, son bateau et sa vie ;
Elle emporte son gui et son mât, elle le plie.
Elle recouvre d'écume et le pont et son corps...
Et la cloche du phare, bien plus loin, sonne encore ...*

*Passants qui subissez cet émouvant tapage
Songez que, du matelot, la cloche est le salut.
Elle se moque des flots, du vent et du naufrage ;
Elle appelle l'ami qui ne reviendra plus ...*

Anne-Marie Storm (Bruxelles)

Mon pays à mes sources

*Mon pays a mes sources
Qui coulent dans mes veines.*

*Mon pays a sa course
Mêlée à la mienne.*

*J'y plonge mes racines,
Aussi loin que souviennent.*

*La pierre se patine,
Mais les noms me reviennent.*

*Mon ruban souvenir
Me tire au dix-septième,*

*Pour déjà entrouvrir
Le tendre et neuf domaine ...*

*Dix fruits de mon histoire
Mûrissant à leur temps,*

*Comme la myrtille noire
Au soleil bienfaisant,*

*Qui étend son domaine
Sous les chênes puissants,*

*Où tout l'or de leurs feuilles,
A la banque printemps,*

*Enfouira dans mes sources,
La musique du temps...*

Francis Vaillant (Waterloo)

La Grande Nuit

*Lorsque nous vieillirons, nous partirons à deux
Vers le vallon léger où brille la rivière
Laisant derrière nous la révolte guerrière
Et l'étrange senteur des réveils douloureux.*

*Dans la maison de bois, nos souvenirs heureux
Feront de clairs matins aux soucis de naguère
Et chaque soir viendra semer sur ma paupière
Le parfum des forêts aux sombres résineux.*

*Longtemps sous le soleil et près du feu qu'ensemble
Nous aurons allumé de notre main qui tremble,
Nous goûterons l'instant comme un gâteau de miel.*

*Au détour du sentier déjà meurent les roses,
A l'heure où tout s'endort aux teintes d'arc-en-ciel
La Grande Nuit nous livre à ses apothéoses*

Marcellin Nisolle (Saint-Ghislain)

Moments

à mon mari

*Le temps qui se tricote au son de la pendule
Dans des ciels différents voit passer les saisons,
L'aurore magnifie un instant les maisons
Et l'arbre du jardin qui sous le vent ondule.*

*Un oiseau dans la brume, en ce matin, module
Son chant pur qui s'élève emplit les horizons
Je démaille la gamme au chaud près des tisons,
Tes yeux ont eu soudain un éclair incrédule.*

*L'hiver qui nous calfeutre à des réveils poudreux
Rappelant à nos coeurs des souvenirs fiévreux
Qui font de nos amours des aubes irréelles*

*Dans le foyer ouvert crépite un feu de bois,
Tour à tour ses couleurs comme des aquarelles
Animant le séjour éclairent nos émois.*

Valentine Glineur (Saint-Ghislain)

Si vous publiez un roman, un recueil de poésie, une monographie, etc, signalez-le à la rédaction de ce bulletin. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée. Où se le procurer, le prix et autres renseignements utiles

C'EST LE MOMENT DE SE RÉABONNER AU BULLETIN

Le moment de se réabonner au "Bulletin des Retraités" pour l'année 2009 est arrivé.

Le montant de l'abonnement est fixé à **cinq euros minimum** à verser au compte 000-133 76 46-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles. Pour votre facilité, un bulletin de versement est ci-annexé, et pour celle du trésorier, veuillez indiquer votre numéro de membre qui est repris dans votre adresse sur le bulletin :

2008 - 9999

numéro de membre

L'abonnement est annuel. Il prend cours au 1er janvier ou à la date du versement et se termine le 31 décembre.

Si vous êtes retraité(e), le versement de cinq euros vous procure également la qualité de membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour 2009.

2002 - 2003 - 2004 - 2005 - 2008

LE SEPTIEME CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

Le conseil d'administration de l'A.P.R.A.F.S. a reporté au 1er février 2009 la date limite du dépôt des photographies.

Nous rappelons ci-après les conditions de participation au concours.

Peuvent participer les retraités des services et établissements de l'enseignement gérés par la Communauté française et par la Communauté germanophone, ainsi que les retraités des autres services publics.

Le sujet des photographies présentées au concours est entièrement libre. Le format des photos est choisi librement par les participants dans les limites suivantes :

format minimum : 10 x 15 cm
format maximum : 29 x 42 cm.

Les photographies présentées seront sélectionnées par un jury et deux prix seront décernés :
premier prix : 100 euros, second prix : 50 euros.

Les photos doivent être envoyées ou déposées en un seul exemplaire, pour le 1er février 2009 à Henri Vets, secrétaire du jury, chaussée de Charleroi, 49 à 1471 Loupoigne. Elles seront accompagnées des renseignements suivants : nom, prénom, adresse, téléphone et service auquel appartenait le participant avant sa mise à la retraite.

Chaque participant au concours peut présenter **dix photos au maximum**. Le droit de participation est fixé à **50 centimes par photo**. Le montant dû pour les photos envoyées ou déposées doit être versé pour le 1er février 2009 au compte 000-1337646-16 de l'A.P.R.A.F.S. a.s.b.l. à Nivelles.

Les photos seront exposées et remises à leurs auteurs à Nivelles lors de la remise des prix qui aura lieu le jour de l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire au cours du mois de mars 2009.

DES RETRAITÉS QUI ÉCRIVENT ET PUBLIENT

Madame Valentine Glineur a le plaisir de vous annoncer la parution d'un nouveau recueil de poèmes classiques écrits en collaboration avec son mari Marcellin Nisolle, retraité des Finances.

Ce recueil intitulé " En Chemin " (à l'occasion des 60 ans du mariage des auteurs) compte 51 pages. Il est préfacé par Georgette Purnôde, sociétaire de l'Association des Ecrivains belges de langue française et il vient d'obtenir le prix Jean-Marie Olingue 2008 au concours organisé par l'Académie de la Poésie française à Paris.

Vous pouvez vous le procurer en versant 12 euros au compte

063-4587731-54
de Mme Nisolle - Glineur
27, rue Maigret
7330 Saint-Ghislain

en n'oubliant pas de mentionner vos nom et adresse.

VOYAGE DE PLUSIEURS JOURS À L'ETRANGER

Pour répondre aux désirs de certains membres, l'A.P.R.A.F.S avait participé l'an dernier à un séjour à Nice en dehors de la haute période touristique.

Vous avez pu constater en lisant les pages 2 et 3 du n°110 du "Bulletin des Retraités" la réussite de ce séjour.

Le conseil d'administration avait donc décidé d'organiser en mai 2009 un séjour de 10 jours en Espagne avec aller et retour en avion, pension complète en hôtel " cinq étoiles " au bord de mer et diverses excursions guidées en car. Il avait chargé un administrateur de prendre les contacts nécessaires pour la réalisation du projet.

Malheureusement nous sommes obligés d'y renoncer parce que les compagnies aériennes contactées exigeaient le paiement immédiat des réservations éventuelles. C'est là un risque que l'association ne pouvait prendre. Comme nous ne voulons pas remplacer l'aller et retour par un déplacement en car, déplacement trop fatigant (2 jours), nous sommes obligés, et nous le regrettons vivement, de reporter en 2010 l'organisation d'un tel séjour.

UNE NOUVELLE RUBRIQUE : " PETITES ANNONCES "

Lors des prochaines parutions du bulletin, il vous sera possible d'y insérer **gratuitement** une petite annonce concernant l'achat ou la vente d'un bien quelconque, la location d'une maison ou d'un appartement, etc.

Il vous suffira d'adresser votre texte et le moyen de vous contacter (adresse et/ou téléphone) pour le 15 du deuxième mois de chaque trimestre à

Jean-Pierre Charlier,
28, La Voie Qui Monte
à 5020 Malonne

pour que votre communiqué soit publié dans les deux prochaines brochures.

LE COURRIER DE NOS LECTEURS

Voici deux lettres adressées au responsable de la journée automnale du 09-10-2008.

Cher Monsieur,

Nous nous en voudrions, mon épouse et moi de ne pas vous remercier pour l'organisation de cette belle journée de détente.

Tout était très bien et les trois visites de choix très différents étaient bien choisies.

Evidemment c'est " Saint-Gobain " qui nous a le plus étonnés. Quelle machinerie !! L'internat !! magnifique ! Le dîner ! on voudrait dîner comme cela tous les jours ! Et le système des cars pour le déplacement, très pratique.

Encore une fois de grands mercis et toutes nos félicitations pour l'organisation.

Au grand plaisir de se revoir.

(s) J. et N. R.

Monsieur,

Mon épouse et moi avons participé à la journée à Tamines du jeudi 9 octobre 2008 et en sommes revenus comme à chaque fois auparavant, extrêmement enchantés. Nous tenons à vous le faire savoir, Monsieur Charlier, car nous avons remarqué le dévouement inépuisable avec lequel vous avez organisé les déplacements et l'encadrement entre les différents lieux de visite assurant ainsi le bon déroulement des activités. La présence de deux groupes devait aussi poser quelques problèmes ! Et pourtant tout fut parfait... Le choix judicieux des visites avait une consonance didactique très plaisante. Cela ne pouvait que ravir des enseignants. C'est l'usine du verre de Saint-Gobain qui m'a le plus impressionné. Si mon épouse en convenait aussi, elle fut cependant ravie de visiter les serres, aux dimensions exceptionnelles.

Il serait égoïste de notre part de ne pas évoquer l'excellent repas qui nous fut offert dans un décor impressionnant de beauté. Nous congratulons toutes ces personnes si dévouées.

Nous vous réitérons, Monsieur, nos chaleureux remerciements et espérons que nous nous reverrons l'année prochaine.

(s) C. A. et V. F.

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction,
tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin, une poésie,
une texte de prose poétique, un texte en prose, etc.

IN MEMORIAM

- Le 28 avril 2008, est décédée à Mons Yvette FONDU, agrégée de l'enseignement secondaire inférieur, née à La Hestre le 5 mars 1926.
- Le 4 septembre 2008, est décédé à Liège René LESAGE, préfet des études honoraire de l'Athénée royal d'Aywaille. Il était né à Liège le 3 février 1924. Ses funérailles ont été célébrées le 8 septembre.
- Le 17 septembre 2008, est décédé à Nivelles Willy VANDERWALLEN, instituteur honoraire à l'Ecole primaire d'application annexée à l'Ecole normale primaire de l'Etat de Nivelles. Il était né à Anderlecht le 15 mai 1936.
- Le 3 octobre 2008, est décédée à Tournai Annette DEPLACE, professeur honoraire au Lycée royal de Tournai. Elle était née à Dottignies le 26 mai 1922. Ses funérailles ont été célébrées à Tournai le 8 octobre.
- Le 5 octobre 2008, est décédée à Dinant Renée RUTH, épouse Jean TRIPNAUX, responsable des cuisines de l'Ecole primaire de l'Etat d'Anhée pendant 33 ans. Elle était née à Godinne le 8 mai 1939. Ses funérailles ont été célébrées à Anhée le 8 octobre.
- Le 23 octobre 2008, est décédé à Chênée Paul-Charles GOOSENS, professeur émérite de l'Université de Liège. Il était né à Chênée le 28 septembre 1918. Ses funérailles ont eu lieu à Chênée le 27 octobre.
- Le 30 octobre 2008, est décédée à Namur Lucienne MOUFFE, épouse Claude MARLIER, professeur honoraire de coupe-couture de l'Athénée royal de Jemeppe-sur-Sambre. Elle était née à Spy le 28 février 1938. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité le 3 novembre 2008.
- Le 8 novembre 2008, est décédée à Leuze Gisèle HAUSTRATE, née à Flobecq le 27 mai 1938, professeur honoraire de cours techniques au Lycée d'Etat Louis Lepoitre de Flobecq.
- Le 18 novembre 2008, est décédée à Ath Bernadette STANUS, logopède à l'Institut d'enseignement technique de l'Etat à Frasnes-lez-Anvaing.
- En novembre 2008, est décédé à Dinan (France) Edouard BREUSE, inspecteur général honoraire de l'enseignement. Il était âgé de 91 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Gast-le-Guildo (France) le 18 novembre 2008

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel de l'administration, des services et établissements de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez au trésorier de l'association (49, chaussée de Charleroi, 1471 Loupoigne) les renseignements concernant la personne décédée (nom, prénom, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc..)

Cinq euros pour un an

POUR VOUS ABONNER

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite
active, fraternelle et solidaire

LE BULLETIN DES RETRAITÉS

il vous suffit de verser **cinq euros** au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire
à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année civile qui paraîtront à partir
de la date de votre versement .

Responsable de l'expédition :

Henri Vets Tél. 067-77.28.82